



Ville de SAINT PAIR SUR MER

Arrêté de police 2018/5543

portant autorisation provisoire de stationnement à l'entreprise RABEC au droit de la propriété sise 49 rue Saint-Pierre à Saint-Pair-sur-mer 50380, le mercredi 14 novembre 2018 de 8h00 à 13h00

en vue d'effectuer un DEMENAGEMENT

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 4 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le 29 octobre 2018 par l'entreprise RABEC, rue des Baleiniers à Granville 50400, en vue d'obtenir l'autorisation de stationnement d'un camion de 21m3, au droit de la propriété de Monsieur Guy LEQUIN, 49 rue Saint-Pierre à Saint-Pair-sur-mer 50380, le mercredi 14 novembre 2018 de 8h00 à 13h00, pour effectuer un déménagement,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans cette rue,

ARRETE

Article 1er :

Afin de permettre les opérations de déménagement de Monsieur Guy LEQUIN, est autorisé à stationner un camion de 21M3 au 49 rue Saint-Pierre, le mercredi 14 novembre 2018 de 8h00 à 13h00.

Article 2 :

En raison de ce déménagement, la rue Saint-Pierre sera sur chaussée rétrécie le matin du mercredi 14 novembre 2018.

Article 3 :

A cet effet, la signalisation et la matérialisation de la présente réglementation seront assurées par les services techniques municipaux.

Article 4 :

La voie doit rester libre à tout moment pour l'accès aux véhicules de secours.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- . Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de GRANVILLE
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER
- . Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de GRANVILLE
- . Monsieur le responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise Jean-Claude RABEC de Granville
- . Monsieur Guy LEQUIN.

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,
le mercredi 7 novembre 2018

Le Maire,

Guy LECROISEL

